

RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'OCPM

PROJET MIRELIS

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie / décembre 2012

Question 14 :

La localisation des lots concernés apparaît sur le plan joint.



Règlement Projet
Mirelis - art. 89 (3) A1

Question 15 :

Cette contribution concerne le secteur Saint-Viateur Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Question 16 :

La seule étude effectuée depuis 2005 concerne le développement culturel du secteur Saint-Viateur Est en juin 2009.

Effectuée par la CEDEC du Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal et ses partenaires, dont la Ville de Montréal, elle traite uniquement de ce secteur.

Il n'y a pas d'autre mise à jour des informations relatives aux artistes et artisans. Une copie est jointe à la présente.



EtudeDevCult_StViat
eurEst_CDEC_Final_1